

Le Huit Décembre Deux Mil Vingt à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, Mme Mélanie CHALUMEAU, M. André LARGE, Mme Delphine LEREVEREND, Adjoint.

Mme Marie-Claire RANVIER, Mme Monique GUIRY, M. Jean-Paul LAMBOURG, Mme Elisabeth JOSSE, M. Pierre BROSSARD, M. Joël HISLEN, Mme Cécile GERBEAULT, Mme Barbara NOVAK, M. Alban BEAUZON

POUVOIR : Madame Angélique GRAILLOT à Madame LEREVEREND Delphine.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

Avant l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour la sécurisation des écoles.

Le conseil municipal donne son accord pour délibérer sur ce point supplémentaire.

DEMANDE DE SUBVENTION – SECURISATION DES ECOLES

Les menuiseries des écoles sont anciennes et ne sont pas équipées de double vitrage. Elles peuvent être fracturées facilement eu égard à leur état de vétusté.

Aussi, compte tenu de la réactivation du plan Vigipirate urgence attentat depuis le 29 octobre 2020, sur l'ensemble du territoire national, il apparaît nécessaire de procéder au remplacement des portes et fenêtres des écoles primaire et maternelle afin de garantir la sécurité des locaux mais surtout celle de ses occupants.

Ces travaux permettront également de réaliser une économie d'énergie.

L'isolation étant de meilleure qualité, une diminution de la consommation de combustibles devrait être constatée.

Pour financer ces travaux, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), a été déposé auprès de la sous-préfecture.

Afin de compléter ce dossier, le conseil municipal doit se prononcer sur l'engagement de cette opération et arrêter le plan de financement proposé :

- | | |
|---|----------------|
| - Montant de l'opération : | 26 108.62 € HT |
| - Financement : | |
| ✓ Subvention DETR (60 % de 26 108.62 €) : | 15 667.17 € |
| ✓ Autofinancement : | 10 443.45 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord sur l'engagement de l'opération et le plan de financement présenté.

REGIES

Regroupement des régies

Suite à la fermeture de la trésorerie au 31 décembre 2020, Monsieur BROUSSE propose de regrouper certaines régies afin d'en limiter leur nombre.

Il présente la restructuration mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021.

Seront regroupées les régies du tennis, du bassin et du camping dans une seule régie "loisirs".

Les régies des droits de place et de la Maison de l'Elevage continueront à fonctionner comme actuellement.

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, il est nécessaire de supprimer les régies qui ne fonctionnent plus et de modifier les actes constitutifs des régies restantes afin de prendre en compte l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds permettant le dépôt des fonds à la trésorerie la plus proche, à ce jour CHATEAU CHINON. Dans le cas contraire le dépôt devrait être fait à la trésorerie de NEVERS dont nous dépendrons à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **A l'unanimité des membres présents de supprimer la régie de la zumba qui ne fonctionne plus**
- **Par 5 voix pour, 8 abstentions et 2 voix contre de regrouper les régies du tennis, du camping et du bassin en une seule, la régie "loisirs" et de modifier les actes constitutifs de cette nouvelle régie et des régies de la Maison de l'Elevage et des droits de place afin de prendre en compte l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds.**

Indemnité de responsabilité

Monsieur HERARD, régisseur titulaire de la régie de la foire bénéficie de la prime de responsabilité au taux de 110 € annuels ainsi que Monsieur TARET, régisseur mandataire.

Monsieur DORIDOT, qui a remplacé Messieurs HERARD et TARET en arrêt maladie, au pied levé, ne bénéficie pas de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accorder la prime de responsabilité à Monsieur DORIDOT au taux de 110 € annuels comme le prévoit la réglementation en vigueur.

SUBVENTIONS 2020

La commission des finances s'est réunie le 02 décembre 2020 et a étudié les demandes de subvention déposées par les associations dans le cadre du nouveau règlement adopté lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la proposition présentée par la commission des finances.

TARIFS 2021

Chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'augmentation des tarifs pour l'année suivante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la proposition présentée par la commission des finances.

AUTORISATION D'ENCAISSEMENT

La commission des finances, réunie le 02 décembre 2020, propose d'appliquer le taux d'évolution des fermages à la location du pré route de VANDENESSE, loué à Monsieur MALCOIFFE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la proposition de la commission des finances

FOURNISSEURS 2021

Chaque année, le Conseil Municipal décide de la liste des fournisseurs pour l'année suivante.

Pour ce qui est des électriciens et des plombiers, une répartition des bâtiments est proposée entre chaque artisan.

En cas d'urgence et d'impossibilité à intervenir dans les délais impartis, il pourra être fait appel à une entreprise extérieure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la proposition présentée par la commission des finances

DECISION MODIFICATIVE

Augmentation de crédits

Monsieur GUITTOT a présenté une note d'honoraires de 7 200 € pour la phase PRO de l'église Saint Jean Baptiste mais aucun crédit n'a été inscrit au budget. Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédits afin de permettre le règlement de cette facture.

D'autre part, il est nécessaire d'ajuster les crédits aux dépenses engagées pour les opérations 260 – chauffage de l'église - et 261 – tour Est du vieux château - pour un montant de 136 €.

D'autre part, suite au vol du véhicule et de petits matériels en février 2020, il convient de passer les écritures pour la sortie de l'actif du matériel amorti, Pour cela, il faut abonder le chapitre 24 du montant de la cession, soit 19 187.67 €

La décision modificative suivante est donc présentée à l'approbation du conseil municipal :

Dépenses d'investissement :

✓ Compte 2031 : MOE toitures église St Jean	+ 7 200 €
✓ Compte 2313-op.260 : chauffage église St Jean	+ 6 €
✓ Compte 2313-op 261 : tour Est du vieux château	+ 130 €
✓ Compte 2313-op 258 : Bon Laboureur :	- 7 336 €

Recettes d'investissement :

✓ Chapitre 024 : produits des cessions d'immobilisation	+ 19 187.67 €
---	---------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée.

Décision modificative technique

La sortie de l'actif du véhicule et des petits matériels nécessite la passation d'écritures dans le cadre d'une décision modificative technique :

Dépenses de fonctionnement :

✓ compte 675 :	3 234,47 €
✓ compte 676 :	15 953.20 €

Recettes de fonctionnement :

✓ compte 775 :	19 187,67 €
----------------	-------------

Recettes d'investissement :

✓ compte 192 :	15 953.20 €
✓ compte 21578 :	1 410.47 €
✓ compte 2188 :	1 824,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Dans l'attente du vote du budget, il est possible d'engager la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit cette possibilité pour les dépenses d'investissement si le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Monsieur BROUSSE, Receveur Municipal, a donc conseillé de solliciter cette autorisation afin de ne pas se retrouver bloqué dans l'attente du vote du budget 2021.

L'engagement des dépenses d'investissement pourrait être de 54 284.50 €, compte tenu des crédits ouverts et des décisions modificatives au cours de l'exercice 2020.

CHAPITRE	INTITULE	BP 2020	OUVERTURE 2021
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	37 200 €	9 300 €
2031 – op 263	Bibliothèque	40 000 €	10 000 €
2031 – op 265	Vestiaires foot	20 000 €	5 000 €
2031 – op 266	Aménagement Place Lafayette	24 000 €	6 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	75 938 €	18 984.50 €
2135 – op 264	Commagny	20 000 €	5 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation présentée.

AFFECTATION DE LA DCE

Le Conseil Départemental a alloué une somme de 18 253 € au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement (DCE).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'affecter cette dotation aux travaux sur les bâtiments.

CIMETIERE

Création d'un ossuaire

La procédure de reprise des concessions abandonnées ou non renouvelées a débuté par l'envoi des premiers courriers.

Afin de permettre de pouvoir relever ces tombes, les ossements doivent être réduits, répertoriés et déposés dans un ossuaire.

La commune de MOULINS ENGILBERT ne dispose pas actuellement d'un tel équipement.

Augmentation de la capacité du colombarium

Le cimetière est équipé d'un colombarium de 25 cases dont 13 sont déjà vendues.

De plus en plus de personnes choisissant la crémation, la création de nouveaux emplacements serait à étudier afin de pouvoir répondre à la demande future.

Transformation d'une concession temporaire en concession perpétuelle

2 concessions situées dans le carré militaire sont des concessions temporaires (15 et 30 ans) alors que toutes les autres sont des concessions perpétuelles.

Il est proposé de transformer ces concessions en concessions perpétuelles comme l'ensemble des concessions du carré militaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide de créer un ossuaire afin de permettre de recueillir les ossements issus des concessions qui seront reprises**
- **Approuve l'augmentation de la capacité du colombarium**
- **Donne son accord pour transformer les concessions temporaires du carré militaire en concessions perpétuelles.**

FRAIS D'OBSEQUES DE MONSIEUR BALIVET

Monsieur BALIVET est décédé le 24 juillet 2020.

Cette personne n'ayant pas de revenus, la commune a pris en charge les frais d'obsèques pour un montant de 2 481.00 € et émis un mandat pour le règlement aux établissements CHARON.

Monsieur BROUSSE a rejeté le mandat de paiement aux motifs que ce devait être au CCAS de prendre en charge cette dépense. Or, le budget du CCAS, qui est équilibré par une subvention du budget principal, ne peut pas supporter cette dépense sans que la commune n'augmente le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide que le budget principal supportera la dépense relative aux frais d'obsèques de Monsieur BALIVET.

ADRESSAGE POSTAL

La Commune de MOULINS ENGILBERT doit procéder à l'adressage des voies non numérotées.

La Poste propose d'apporter une aide pour réaliser un audit et le plan d'adressage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **donne son accord pour lancer la procédure d'adressage**
- **décide de confier aux services de la Poste la réalisation d'un audit de la situation actuelle.**

ADHESION AU POLE URBANISME DE NIEVRE INGENIERIE

La Commune de MOULINS ENGILBERT adhère au Pôle Urbanisme de NIEVRE INGENIERIE pour l'instruction des dossiers de permis de construire, de démolir, d'aménager, de déclarations préalables et de certificat d'urbanisme.

La convention signée en 2019 arrive à échéance le 31 décembre 2020.

NIEVRE INGENIERIE propose donc le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2021 (annexe ⑤).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de demander au Parc Naturel Régional du Morvan ses conditions pour assurer cette mission et de voir si d'autres prestataires sont présents sur la Nièvre.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE AVENUE PERRICAUDET

Le conseil municipal a adopté le texte de la convention de la salle municipal avenue Perricaudet lors de la séance du 20 octobre 2020.

Le 27 octobre 2020, une rencontre a eu lieu avec les 2 associations concernées, USM Club Marcel Nivault Musculation et CFAMME.

Suite à cette entrevue, quelques modifications ont été demandées par les 2 associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la convention modifiée.

PROJET GENDARMERIE

La Commune de MOULINS ENGILBERT a été approchée par les responsables départementaux et locaux, dont le Colonel BAUDOUX et l'Adjudant DARDANT concernant le devenir de la gendarmerie.

La question qui se pose est celle de savoir si la gendarmerie peut rester en l'état actuel à MOULINS ENGILBERT, la réponse est non.

Pour conserver la gendarmerie à MOULINS ENGILBERT, il est nécessaire de réfléchir à un projet de construction avec un achat de terrain éventuellement.

Ce projet peut être porté par la Commune mais également par un organisme extérieur tel que NIEVRE HABITAT, par exemple.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de conserver la gendarmerie à MOULINS ENGILBERT et de réfléchir à un projet de construction de nouveaux locaux.

QUESTIONS DIVERSES

La distribution des jouets se fera le samedi matin 19 décembre en mairie.

Le repas des aînés ne pouvant être organisé et la préparation d'un colis n'ayant pas abouti, les personnes âgées de + de 75 ans recevront 2 bons d'achat de 10 € à utiliser chez les commerçants et artisans de MOULINS ENGILBERT.

Le recensement de la population qui devait être effectué en 2021 est reporté en 2022 compte tenu de la crise sanitaire actuelle.